

Edito

Pour être plus proches de vous, nous mettons en place cette lettre d'infos RH. Nous l'avons baptisée

« C.Pro », C. pour Cesap et Pro, pour vous, salariés et Professionnels.

Notre ambition est de mieux vous informer des points d'actualité qui vous concernent ! Chaque trimestre, nous vous ferons parvenir cette lettre au sein de votre établissement.

Au sommaire de ce premier numéro, nous vous proposons entre autres un point sur l'indemnité Laforcade, Primobox et les réflexions en cours concernant le travail social et médico-social.

Bonne lecture à tous !

Les revalorisations salariales dans notre secteur

Après avoir mis en place des mesures salariales pour les professionnels de soins de notre secteur (soignants, paramédicaux et AES/AMP), le Premier Ministre a annoncé l'extension de l'indemnité dite « Laforcade » aux professionnels de la filière socio-éducative dans le secteur non lucratif.

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas la liste précise des métiers qui seront concernés. En effet, elle est en cours d'élaboration dans le cadre de discussions entre les représentants de l'Etat, les employeurs et les syndicats du secteur. Comme d'autres associations, nous souhaitons que cette mesure bénéficie au plus grand nombre de métiers du secteur, et c'est ce que nous avons dit à nos représentants au niveau national.

Primobox : en avant la dématérialisation !



Ces dernières semaines, nous vous avons informés de la mise en place pour l'ensemble des salariés qui le souhaitent d'un « coffre-fort électronique » Primobox.

Vous vous êtes enthousiasmés à l'idée de cette avancée qui facilitera la gestion de vos documents, puisqu'à plus de 97% vous avez désormais votre coffre-fort électronique personnel !

Mardi 29 mars, vous serez invités à activer votre compte et, si vous le souhaitez, à télécharger l'application dédiée MyPrimobox sur votre smartphone.

Vous pourrez y consulter l'ensemble de vos bulletins de paye de 2022 !

Pour ceux d'entre vous qui auraient des doutes ou des difficultés techniques pour activer ce compte, vos services RH d'établissement sont à votre disposition pour vous accompagner.

L'égalité professionnelle au Cesap

Depuis trois ans, en France, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent publier au mois de mars, leur résultat à l'Index de l'Egalité Professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cet index, noté sur 100, est constitué de 5 indicateurs relatifs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. En 2021, notre association obtient 92 points sur 100 (la moyenne nationale est de 86/100). Cela reflète une situation favorable en matière d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes salariés au sein du CESAP.

Vous pouvez consulter l'index détaillé du CESAP pour l'année 2021 en vous rendant sur notre site internet :

<https://www.cesap.asso.fr/espace-rh/actualites-rh>

A noter :

- Bientôt, si cela n'a pas encore été réalisé, la direction de votre établissement vous sollicitera pour connaître vos souhaits de dates de congés payés pour cet été.
- Vous pouvez consulter les emplois disponibles au Cesap sur notre site internet : <https://www.cesap.asso.fr/espace-rh/offres-d-emploi>

Candidatez au Conseil d'Administration du CESAP !

Vous souhaitez représenter les salariés au sein du CA du CESAP, c'est possible ! Vous pouvez adresser votre candidature au Président du CESAP, en expliquant votre motivation pour siéger au Conseil, ainsi que vos nom, fonction et établissement ou service de rattachement.

Attention, **les candidatures sont à adresser avant le 10 mai 2022 au Siège du CESAP**, 62 rue de la Glacière 75013 Paris ou par mail à l'adresse : lclement@cesap.asso.fr

Agenda des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

Chaque année, l'Association et les Organisations syndicales se réunissent et échangent pour vous faire bénéficier de nouveaux droits et avantages.

Plusieurs réunions ont eu lieu, avec la Direction et les Organisations syndicales : 9 décembre 2021, 3 février et 24 mars 2022.

Les discussions continuent. Nous espérons parvenir à un ou plusieurs accords et vous présenter les principales mesures dans notre prochain numéro.

Pour information : dans une entreprise, lorsque les NAO n'aboutissent pas à un accord entre les partenaires sociaux, il est toujours possible de proposer des droits nouveaux grâce à une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE). Au CESAP, c'était notamment le cas en 2019 et 2020, pour l'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

Le travail social en réflexion

La Journée mondiale du Travail Social est célébrée le 15 mars. Ce fut l'occasion pour le Haut Conseil du Travail Social de remettre à Monsieur Véran, Ministre de la Santé, un livre vert qui aborde les conditions de travail, la transformation des pratiques d'accompagnement, les fondements éthiques et déontologiques, le panorama des formations sociales, l'attractivité des métiers du travail social et de l'intervention sociale.

Il émet enfin des pistes d'action pour redonner toute leur place aux professionnels du travail social. Le Haut Conseil du Travail Social a en outre annoncé la remise d'un Livre Blanc au Gouvernement d'ici le 2nd semestre 2022, qui sera plus opérationnel.

En parallèle, et dès février 2022, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est saisi de cette question. Il propose aux professionnels, étudiants ou formateurs du secteur, ainsi qu'aux personnes accompagnées de prendre part à une grande consultation sur l'avenir des métiers du social.

Cette consultation se déroule du 1^{er} mars au 15 avril et l'on peut y accéder sur ce site : <https://participez.lecese.fr/> : Saisissez cette occasion de vous exprimer sur votre métier !

Le CESE émettra cet été des préconisations visant à prévenir l'usure professionnelle et renforcer l'attractivité du secteur.